

**38<sup>e</sup>** congrès français  
de **RHUMATOLOGIE**  
**14 au 16 décembre 2025**

**DOSSIER EXPOSANT**

STAND NU - INSTALLATEUR PRIVÉ

*Mis à jour le 05/06/2025*

Porte de Versailles  
Paris Convention Center (PCC)  
**Hall 7.3**



## SOMMAIRE

<b>LIEU</b>	<b>3</b>
<b>DATE DU CONGRÈS – ACCUEIL DES CONGRESSISTES</b>	<b>3</b>
<b>DATES ET HORAIRES D’INSTALLATION DE VOTRE EMPLACEMENT NU</b>	<b>3</b>
<b>DATE ET HORAIRES DE LIBÉRATION DE VOTRE EMPLACEMENT</b>	<b>3</b>
<b>PLAN D’ACCÈS : MONTAGE / LIVRAISON EXPLOITATION / DÉMONTAGE</b>	<b>4</b>
<b>STAND EXPOSANT INSTALLATEUR PRIVÉ</b>	<b>5</b>
Respect des dispositions du Comité d’Organisation et de sécurité du congrès	5
Commandes obligatoires auprès de VIPARIS	6
Commission d’organisation et de sécurité	6
Informations techniques	7
<b>VOS CONTACTS</b>	<b>13</b>
Coordination générale (Commissariat technique du congrès)	13
Installateur général	13
Responsables informatique et audiovisuel	13
Responsable exploitation VIPARIS	13
<b>PRESTATIONS OBLIGATOIRES</b>	<b>14</b>
<b>PRESTATIONS OPTIONNELLES</b>	<b>14</b>
Wifi - Internet - Téléphone	14
Parking Exposants et Visiteurs	14
Mobilier / Signalétique STAND / Aménagement optionnel	14
<b>PRESTATAIRE OFFICIEL SFR – TRAITEUR</b>	<b>15</b>
<b>PRESTATAIRE OFFICIEL - HOTELS</b>	<b>16</b>
<b>PLAN D’ACCÈS - PIETONS / AUTOMOBILE</b>	<b>17</b>
<b>ACCÈS A LA PORTE DE VERSAILLES</b>	<b>18</b>



## LIEU

**38<sup>e</sup> congrès français de rhumatologie**  
**PARIS EXPO PORTE DE VERSAILLES**  
**HALL 7.3**  
1, place de la Porte de Versailles  
75015 PARIS

## DATE DU CONGRÈS – ACCUEIL DES CONGRESSISTES

Dimanche 14 décembre 2025	De 08h00 à 18h00
Lundi 15 décembre 2025	De 07h30 à 18h00
Mardi 16 décembre 2025	De 07h30 à 18h00

**L'attribution des emplacements est faite par la SFR seule à réception du contrat signé par le Partenaire.**

## DATES ET HORAIRES D'INSTALLATION DE VOTRE EMPLACEMENT NU

Vendredi 12 décembre 2025	De 14h00 à 22h00
Samedi 13 décembre 2025	De 07h00 à 22h00

Nous vous signalons que le gros œuvre ainsi que les finitions de vos stands (découpes, peinture, etc.) doivent impérativement être terminés le **samedi 13 décembre à 22h00**.

## DATE ET HORAIRES DE LIBÉRATION DE VOTRE EMPLACEMENT

Mardi 16 décembre 2025	De 20h00 à 00h00
------------------------	------------------



## PLAN D'ACCÈS : MONTAGE / LIVRAISON EXPLOITATION / DÉMONTAGE

### PARC DES EXPOSITIONS DE LA PORTE DE VERSAILLES

ACCES PORTE D POUR LES VUL / ACCES PARKING P7 POUR LES VL.

#### Montage :

Vendredi 12 décembre 2025 : 14h00 - 22h00

Samedi 13 décembre 2025 : 7h00 - 22h00

**Démontage** : Mardi 16 décembre 2025 : à partir de 20h00

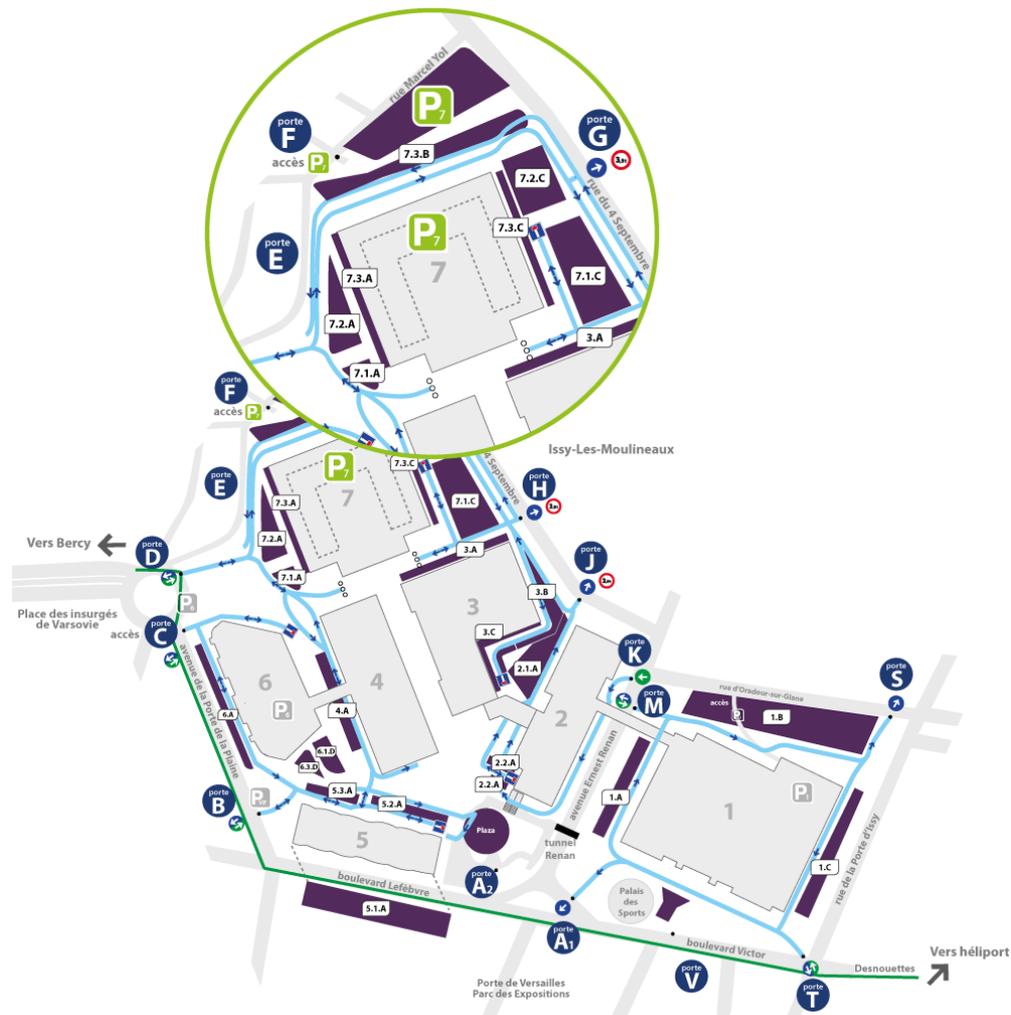
#### Accès véhicules :

Parking VUL + camions (décorateurs) :

Terrasse 7.3.A (10 tonnes max.), 7.3.B (tout tonnage) et 7.3.C (10 tonnes max.)

Parking VL : Parking P7

Le parking est gratuit pendant les périodes de montage / démontage pour les véhicules VL et VUL. Les camions de plus de 6 tonnes ne seront autorisés à entrer sur le site que 2h après la fermeture publique.



## STAND EXPOSANT INSTALLATEUR PRIVÉ

### Respect des dispositions du Comité d'Organisation et de sécurité du congrès

#### Stand

- Les stands en îlot ou demi-îlot ne doivent en aucun cas être fermés sur les allées de circulation
- La hauteur des stands ne doit pas dépasser 3 mètres
- Hauteur maximum des enseignes : 3 mètres 50 avec un retrait d'1m en mitoyenneté de stand par rapport aux allées

#### Elingage

**ATTENTION  
TRÈS IMPORTANT !**

**Pour des raisons de sécurité, l'élingage ne sera plus possible dans le Hall.  
Aucune dérogation ne sera acceptée.**

#### Démontage de votre stand :

Nous vous rappelons que lors du démontage de votre stand, l'installateur privé fera son affaire de libérer et vider l'ensemble de son espace en prenant soin d'enlever et de récupérer tous les matériaux et matériels (moquettes, bois, plancher, etc.). L'espace devant être rendu vide à MINUIT.

**Dans le cas contraire, Viparis et la Société Française de Rhumatologie seront dans l'obligation de facturer les prestations d'enlèvement et de recyclage, ceci sans préjudice du temps d'occupation indu.**

Le Partenaire est responsable de son stand, il devra, ou un de ses représentants dûment mandaté, être présent sur son stand dès le début du démontage et jusqu'à sa libération complète, afin notamment de prévenir les risques de pertes et de vols.

#### Enlèvement des colis (à l'issue de la manifestation) :

**IMPÉRATIF :** Prévoir le conditionnement + étiquetage lisible de vos colis (avec le nom d'un contact et n° de téléphone). Aucun colis ne peut quitter l'enceinte du Hall 7.3 avant la fin du congrès.

Les colis doivent être impérativement repris aux jours et horaires indiqués ci-dessus. Aucun enlèvement différé ne sera accepté, les espaces devant être libérés le mardi 16 décembre 2025 à minuit. **Tout colis non enlevé sera détruit.**

#### **IMPORTANT !**

Chaque exposant est tenu de renvoyer la fiche de renseignements dès confirmation de sa participation.

[Télécharger la fiche de renseignements](#)

## Commandes obligatoires auprès de VIPARIS

- Bornier électrique
- Nettoyage de stand

### Contact : VIPARIS Service Exposants

#### Plateforme Viparis Store

Pour toutes ces prestations optionnelles (hors mobiliers et fleurs), vous pouvez vous connecter au site : [www.viparisstore.com](http://www.viparisstore.com)  
Email / hotline : [contact@e-viparisstore.com](mailto:contact@e-viparisstore.com)  
Tél. : +33 1 40 68 16 16

## Commission d'organisation et de sécurité

Cette commission est chargée d'examiner l'ensemble des projets de stand de chaque exposant. Vous devez fournir les plans au sol cotés + élévations cotées ainsi que les vues 3D. Nous vous rappelons que ces formalités administratives sont obligatoires et qu'elles conditionnent la validité de votre présence au 38<sup>e</sup> congrès français de rhumatologie.

**Tous ces documents sont à adresser avant le 24 octobre 2025.**

### Action D

14, rue des Coutures – 77090 COLLEGIEN. À l'attention de :

**Alain DUPUIS** – Installateur général.

Mobile : 06 07 46 67 32

E-mail : [alain@actiond.fr](mailto:alain@actiond.fr)

**Emmanuel MONTERO**

Mobile : 06 14 27 27 97.

E-mail : [emmanuel@actiond.fr](mailto:emmanuel@actiond.fr)

**Après validation de la commission d'organisation et de sécurité vous devrez impérativement fournir l'ensemble des documents accompagnés des certificats de classement au feu à l'adresse suivante :**

### PCSI Groupe ARTELIA

Contact : **Bruno SAFFAR**

Chargé de sécurité

16 rue Simone Veil - 94400 Saint-Ouen-sur Seine

Portable : +33(0) 6 11 72 10 55

Tél. : 01 49 03 71 70

Fax : 01 49 03 71 78

Mails : [Bruno.SAFFAR@arteliagroup.com](mailto:Bruno.SAFFAR@arteliagroup.com) / [saffar@pcsi.fr](mailto:saffar@pcsi.fr)

## Informations techniques

### Livraison (escaliers mécaniques)

Le Partenaire fera son affaire des livraisons nécessaires à l'installation de son stand. Il s'engage à respecter ou faire respecter les conditions d'accès mentionnées page 4.

- **Les véhicules devront quitter les lieux rapidement après chargement ou déchargement,**
- **Aucune livraison de matériel ne pourra intervenir en dehors des horaires suivants :**

Vendredi 12 décembre 2025	De 14h00 à 20h00
Samedi 13 décembre 2025	De 07h00 à 20h00
Dimanche 14 décembre 2025	De 07h00 à 08h00
Lundi 15 décembre 2025	De 07h00 à 08h00
Mardi 16 décembre 2025	De 07h00 à 08h00

Aucune mise à disposition de manutentionnaires, de chariot élévateur, nacelle ou d'outillage par VIPARIS ne sera possible.

Il est entendu que la SFR ne prendra en charge, en aucune manière, la responsabilité de la logistique et de la réception des livraisons du Partenaire. Il appartient donc au Partenaire de s'assurer d'une présence sur les stands lors des livraisons, afin de lui permettre de contrôler et de signer le bon de réception afférent.

Le PCC et La Société Française de Rhumatologie se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, dégradation ou non réception des livraisons.

Le PCC ne pourra accepter aucun colis arrivant avant les dates communiquées. Merci de bien vouloir en informer vos transporteurs.

### Stockage

Le Partenaire est parfaitement informé qu'il n'existe pas à la Porte de Versailles de locaux destinés au stockage du matériel (colis, cartons, caisses...) du fait de règles impératives de sécurité. Il est informé que tout matériel laissé dans les allées du Hall 7.3 après l'ouverture du congrès et au plus tard le **samedi 13 décembre à 22h00** sera benné par la société VIPARIS, ce qu'il accepte.

### Stockage traiteur

Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de stocker du matériel traiteur dans les allées proches du stand ainsi que les déchets liés à la restauration. Des bennes spécifiques sont mises à votre disposition pour ces déchets. Vous devez donc prendre vos dispositions avec le traiteur.

## Moyens de secours – évacuation

Le Partenaire devra veiller à garantir en toutes occasions le libre accès des portes de sortie, issues de secours, dispositifs pour l'évacuation des fumées (« tirer lâcher » et R.I.A.). Il s'interdit de réaliser ou de faire réaliser tout aménagement susceptible d'entraver le libre accès aux locaux notamment des équipes de sécurité incendie ou le bon fonctionnement des équipements de sécurité. A défaut, le Partenaire pourra être tenu responsable.

Par ailleurs, toute utilisation injustifiée ou la détérioration des appareils de lutte contre l'incendie est interdite et passible de poursuites.

Il s'engage à permettre aux membres du service de sécurité ou de sûreté du site, au personnel technique et d'exploitation du site, aux autorités judiciaires ou administratives d'accéder à l'emplacement mis à sa disposition.

## Commandes

Conformément au document d'information qui lui a été remis, dont il a pris connaissance et dont il accepte les termes (annexe II), le Partenaire est informé de la possibilité qui est la sienne de solliciter des prestations complémentaires payantes auprès de la société Action D, installateur général du congrès, avant le **10 octobre 2025** sauf à encourir une majoration tarifaire de 20% après cette date. Il s'interdit de faire appel à des prestataires non agréés par la société VIPARIS (la liste des prestataires agréés figurant en annexe II). Le Partenaire fera son affaire des relations avec les prestataires à qui il fera appel, la responsabilité de la SFR ne pouvant en aucun cas être engagée.

## Mise sous tension du bornier électrique

Le Partenaire fera son affaire de la commande du bornier électrique auprès de la société VIPARIS. La mise sous tension sera faite à partir du **vendredi 12 décembre 2025 à 14h00**.

## Nettoyage

Le Partenaire s'engage à commander et à s'acquitter auprès de la société VIPARIS de la prestation de nettoyage journalière de l'emplacement mis à sa disposition.

## Hygiène - Appareil de cuisson

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, le Partenaire s'engage à solliciter l'accord préalable de la SFR pour toute installation d'appareil de cuisson sur son stand.

D'une façon générale, la SFR se réserve le droit d'enlever ou de faire enlever tout matériel dangereux, insalubre ou dégageant des odeurs désagréables, nuisibles ou gênantes, ainsi que toutes les installations mises en place par le Partenaire ou selon ses instructions qui seraient susceptibles de nuire à l'aspect général du Congrès.

## Responsabilité - Assurance

La SFR n'assume aucune obligation de garde et ne sera en aucun cas responsable des vols et dommages qui pourraient survenir sur l'emplacement mis à disposition du Partenaire pendant la durée du congrès. Le Partenaire fera son affaire du gardiennage de son stand et est informé à ce titre de la possibilité qui est la sienne de commander une prestation de gardiennage auprès de la société VIPARIS. Le Partenaire renonce à tout recours contre la SFR et son assureur, contre VIPARIS contre les propriétaires des locaux.

Le Partenaire s'engage, avant la date prévue de mise à disposition, à souscrire une police d'assurance multirisques garantissant pendant toute la durée de la mise à disposition les dommages aux biens leur appartenant ou sous leur garde ainsi que la responsabilité qu'il est susceptible d'encourir à l'encontre des tiers (en ce compris la SFR et VIPARIS. Ce contrat devra couvrir l'ensemble de ses biens, équipements et aménagements composant l'emplacement mis à sa disposition dans le cadre du présent dossier contre les risques suivants : incendie, explosion, dommage électrique, dégâts des eaux, vol.

Exception faite des actes de malveillance de VIPARIS, le Partenaire renonce à tout recours contre VIPARIS et ses assureurs pour tous dommages matériels causés au Partenaire et résultant d'incendie, d'explosion, de dégâts électriques ou de dégât des eaux dont la responsabilité incomberait à VIPARIS ainsi que pour tous les dommages immatériels consécutifs, et notamment pertes d'exploitation, subis par le Partenaire et dont la responsabilité incomberait à VIPARIS, et ce quelle qu'en soit la cause.

Le Partenaire renonce à tout recours contre VIPARIS, le propriétaire des lieux, la SFR et leurs assureurs, et s'engage à obtenir les mêmes renonciations à recours de ses propres assureurs en cas de survenance d'un des événements suivants entraînant un préjudice pour le Partenaire pendant l'occupation du stand :

- En cas d'agissements anormaux des autres occupants, de leur personnel ou de leurs fournisseurs, des visiteurs,
- En cas d'interruption ou de fonctionnement intempestif dans le service de l'eau, du gaz, de l'électricité, de la climatisation ou, d'une manière générale, en cas de mise hors service ou d'arrêt, même prolongé, pour une cause indépendante de la volonté de VIPARIS, dans le service des fluides, y compris dans les réseaux d'extincteurs automatiques, du chauffage ou du conditionnement d'air ou de l'un quelconque des éléments d'équipement commun du site,
- En cas de contamination des réseaux de chauffage, d'eau et de conditionnement d'air pour une cause indépendante de la volonté de VIPARIS, sauf dommages corporels,
- En cas de mesures de sécurité prises par VIPARIS et/ou toute autorité administrative si celles-ci lui causaient un préjudice

## Règles générales d'organisation

Le Partenaire s'engage à respecter l'ensemble des contraintes d'utilisations et normes d'hygiène et de sécurité en vigueur sur le site dont il reconnaît avoir été informé, ainsi que cahier des charges sécurité et le règlement intérieur de Paris Expo sécurité de Paris Expo sécurité dont il s'engage à prendre connaissance.

Il s'engage à respecter la réglementation applicable aux lieux affectés à un usage collectif notamment pour ce qui concerne l'accessibilité des personnes handicapées et le tabagisme.

Le Partenaire devra laisser l'emplacement qu'il a occupé dans l'état où il l'aura trouvé au début de la mise à disposition.

Le Partenaire sera responsable de toutes détériorations causées au sol occupé et devra prendre en charge l'intégralité des frais de remise en état.

Le Partenaire s'engage à informer sans délai la SFR de tout dommage ou détérioration occasionnée à l'espace mis à sa disposition afin de lui permettre d'informer sans délai la société VIPARIS, et, si nécessaire, à permettre à la société VIPARIS d'accéder aux locaux afin d'y effectuer les réparations nécessaires ou de prendre les mesures conservatoires.

Dans l'hypothèse où l'emplacement ainsi mis à disposition du Partenaire ne serait pas occupé le jour convenu, cet emplacement sera repris par la SFR, sans que le Partenaire ne puisse prétendre à des dommages et intérêts ; les sommes dues à la SFR lui restant acquises.

Le Partenaire s'engage le cas échéant à accomplir les formalités douanières pour les matériels et produits en provenance de l'étranger, la responsabilité de la SFR ne pouvant en aucun cas être recherchée à ce titre.

Le Partenaire s'engage à respecter les mesures imposées par les Pouvoirs Publics, notamment en ce qui concerne la sécurité, les règlements et les consignes concernant les expositions, foires et salons, édictés par la Direction de l'Hygiène et de la Sécurité Publique de la Préfecture de Police (ordonnance n° 55.5544 en date du 25 août 1985). La SFR, en qualité d'organisateur du Congrès, et la société VIPARIS, en qualité de propriétaire des locaux, assureront le contrôle de l'exécution par le Partenaire des mesures ci-dessus rappelées et auront chacun compétence pour l'interprétation de l'appréciation de leur bonne application.

En cas d'infraction grave, ils pourront ordonner toute mesure corrective pouvant aller jusqu'à l'enlèvement des structures et matériels proposés ou à l'interruption de la manifestation, sans que le Partenaire ne puisse réclamer une indemnité à quelque titre que ce soit et sans que son obligation de règlement de la location ne disparaisse.

Le Partenaire ne peut disposer que de l'emplacement qui lui a été attribué. L'occupation irrégulière d'autres espaces, emplacements ou annexes sera facturée de plein droit comme location supplémentaire selon le tarif en vigueur du prix de l'emplacement au prorata de la surface indument occupée.

Le Partenaire s'interdit d'entreprendre ou de laisser entreprendre toute activité ou de faire fonctionner ou laisser fonctionner tout équipement qui serait de nature à troubler l'occupation paisible des emplacements voisins de celui mis à sa disposition. Il veillera notamment à ce que son activité ne puisse pas gêner le bon déroulement du Congrès ainsi que des activités des autres Partenaires, ni le travail de la SFR ou des différents protagonistes présents lors du Congrès.

## Sécurité

Le Partenaire est informé que l'utilisation des escaliers mécaniques et ascenseurs pour les besoins de manutention lors du montage, du démontage et pendant le congrès est strictement interdite, ce qu'il s'engage à respecter.

**Aucune mise à disposition de manutentionnaires, de chariot élévateur, de nacelles ou d'outillage par VIPARIS ne sera possible.**

### IMPORTANT !

L'Organisateur du Congrès est tenu de régler le bon fonctionnement du **montage**, ainsi que du **démontage** du hall lors d'un créneau horaire bien précis, qui pourrait engager sa responsabilité en cas d'accident lors d'utilisation d'engin mécanisé (**type chariot élévateur, nacelles, etc...**) dans l'enceinte du hall.

Par mesure de sécurité, **aucun engin de ce type ne sera autorisé à accéder dans ce hall** pour acheminer du matériel destiné à un exposant, **hormis les engins mécanisés de l'installateur général et de Viparis dont les conditions d'assurances spécifiques le permettent.**

## Montage / Exploitation / Démontage : procédure

### Plateforme LOGIPASS

VIPARIS a renforcé le dispositif général de sécurité, pour assurer le bon déroulement de ses salons. Tout véhicule souhaitant entrer sur le site de la PORTE DE VERSAILLES doit dorénavant être enregistré au préalable. Le LOGIPASS n'est pas valable pendant l'ouverture au public.

Veillez trouver le lien vous permettant de vous enregistrer à partir du 13 novembre 2025. <http://logipass.viparis.com> ainsi que le mode d'emploi : [version FR](#) / [version EN](#)

### Article 1. : Accès au Hall 7.3 lors du montage

#### Article 1.a : Procédure pour le montage à partir du vendredi 8 décembre à 14h00

Nous vous demandons de bien vouloir mettre en place au sein de vos sociétés, de vos équipes de montage, de vos sous-traitants, les dispositions suivantes :

- Nous fournir une liste de vos intervenants et sous-traitants avec les noms de ces derniers **AVANT LE VENDREDI 7 NOVEMBRE 2025.**
- Préciser le nom et le contact téléphonique d'un référent pour chaque société joignable en cas de litige.
- Fournir la liste complète des employés par sous-traitants.
- Chaque personne intervenant sur le montage devra présenter sa pièce d'identité.

Nous attirons votre attention sur le fait que seul le personnel dont nous aurons reçu les noms au préalable sera autorisé à accéder au hall 7.3 (espace de montage).

Il vous faudra fournir ces documents par mail à la Société ACTION'D à l'attention de :

**Monsieur Alain DUPUIS**  
Mobile : 06 07 46 67 32  
E-mail : [alain@actiond.fr](mailto:alain@actiond.fr)

**ET**

**Monsieur Emmanuel MONTERO**  
Mobile : 06 14 27 27 97  
E-mail : [emmanuel@actiond.fr](mailto:emmanuel@actiond.fr)

### Article 1.b : Accès au Hall 7.3 lors du montage

- Accès des véhicules hors gabarit par la porte D / Sortie porte D  
Stationnement terrasse 7.3 A, B et C
- Véhicules légers : Accès au Parking P7
- L'accès piétons se fera uniquement par la Terrasse 7.3 A, B et C

Se présenter avec sa pièce d'identité coté Terrasse 7.3 B afin de récupérer un bracelet au-près de notre agent d'accueil montage. Celui-ci vous donnera accès au hall pendant toute la durée du montage.

Pour des raisons de sécurité, il a été décidé :

- Les boissons alcoolisées sont formellement interdites.
- Le montage de vos espaces doit être terminé le samedi 13 décembre à 00h00.
- Aucune dérogation pour des finitions le dimanche 14 décembre à l'ouverture du congrès ne sera fournie par mesure de sécurité.

### Article 2 : Procédure de démontage à partir du 16 décembre de 20h00 à 00h00

- Accès des véhicules hors gabarit par la porte D / Sortie porte D  
Stationnement : Terrasse 7.3 A, B et C
- Véhicules légers : Accès Parking P7
- La porte d'accès D ne sera ouverte qu'à 19h00.
- L'accès au Hall 7.3 pour les piétons ne sera autorisé qu'à partir de 20h00 côté Terrasse 7.3 B. Un bracelet vous sera fourni sur présentation d'une pièce d'identité afin d'accéder au Hall.

Nous vous demandons de bien vouloir prévenir vos équipes que l'accès ne se fera qu'à 20h00. **Aucune dérogation ne sera autorisée.**

### Article 3 : Plan Vigipirate

**L'organisateur se donne le droit de modifier horaires et accès selon l'état d'alerte préfectorale et les consignes de sécurité de VIPARIS.**

## VOS CONTACTS

### Coordination générale (Commissariat technique du congrès)

#### Project N'Live

**Lotfi FRADJ**

Tél. : 06 62 26 28 45

E-mail : [fradj.l@project-nlive.fr](mailto:fradj.l@project-nlive.fr)

### Installateur général

#### Action D

14, rue des Coutures - 77090 COLLEGIEN

Tél. : 01 60 35 12 75

E-mail : [contact@actiond.fr](mailto:contact@actiond.fr) - Site Internet : [www.actiond.fr](http://www.actiond.fr)

**Alain DUPUIS**

Mobile : 06 07 46 67 32

E-mail : [alain@actiond.fr](mailto:alain@actiond.fr)

**Emmanuel MONTERO**

Mobile : 06 14 27 27 97

E-mail : [emmanuel@actiond.fr](mailto:emmanuel@actiond.fr)

### Responsables informatique et audiovisuel

#### Cyim

**Samuel CASTEL**

Tél. : 02 99 22 83 40

E-mail : [s.castel@cyim.com](mailto:s.castel@cyim.com)

**Fanny JOUZIER**

Tél. : 02 99 22 83 40

E-mail : [f.jouzier@cyim.com](mailto:f.jouzier@cyim.com)

### Responsable exploitation VIPARIS

**Christelle FASCIONE**

Tél : 01 72 72 11 53

E-mail : [Christelle.FASCIONE@viparis.com](mailto:Christelle.FASCIONE@viparis.com)



## PRESTATIONS OBLIGATOIRES

- Nettoyage du stand
- Electricité du stand

### Plateforme Viparis Store

Pour toutes ces prestations optionnelles (hors mobiliers et fleurs), vous pouvez vous connecter au site : [www.viparisstore.com](http://www.viparisstore.com)

Email / hotline : [contact@e-viparisstore.com](mailto:contact@e-viparisstore.com)

Tél. : +33 1 40 68 16 16

## PRESTATIONS OPTIONNELLES

Ces prestations doivent être commandées auprès de prestataires référencés par VIPARIS. [www.venuesinparis.com](http://www.venuesinparis.com)

**Wifi - Internet - Téléphone**

**Parking Exposants et Visiteurs**

**Contact : VIPARIS Service Exposants**

### Plateforme Viparis Store

Pour toutes ces prestations optionnelles (hors mobiliers et fleurs), vous pouvez vous connecter au site : [www.viparisstore.com](http://www.viparisstore.com)

Email / hotline : [contact@e-viparisstore.com](mailto:contact@e-viparisstore.com)

Tél. : +33 1 40 68 16 16

**Mobilier / Signalétique STAND / Aménagement optionnel**

**Action D** (prestataire référencé VIPARIS)

14, rue des Coutures - 77090 COLLEGIEN

Tél. : 01 60 35 12 75

E-mail : [contact@actiond.fr](mailto:contact@actiond.fr) - Site Internet : [www.actiond.fr](http://www.actiond.fr)



## PRESTATAIRE OFFICIEL SFR - TRAITEUR

A venir



## PRESTATAIRE OFFICIEL - HOTELS

N'hésitez pas à consulter l'**Agence Belfire** dès à présent .

Mail : [sfr.housing@nelfire-events.com](mailto:sfr.housing@nelfire-events.com)

tél. : **01 41 36 02 79**



**BelFire Events Sas**  
86, rue Bernard Iské  
92350 LE PLESSIS-ROBINSON  
Tél : +33 (0) 1 41 36 02 79  
[sfr.belfire@gmail.com](mailto:sfr.belfire@gmail.com)  
[www.belfire-events.com](http://www.belfire-events.com)

## PLAN D'ACCÈS - PIETONS / AUTOMOBILE

### DEPUIS LA PORTE A2

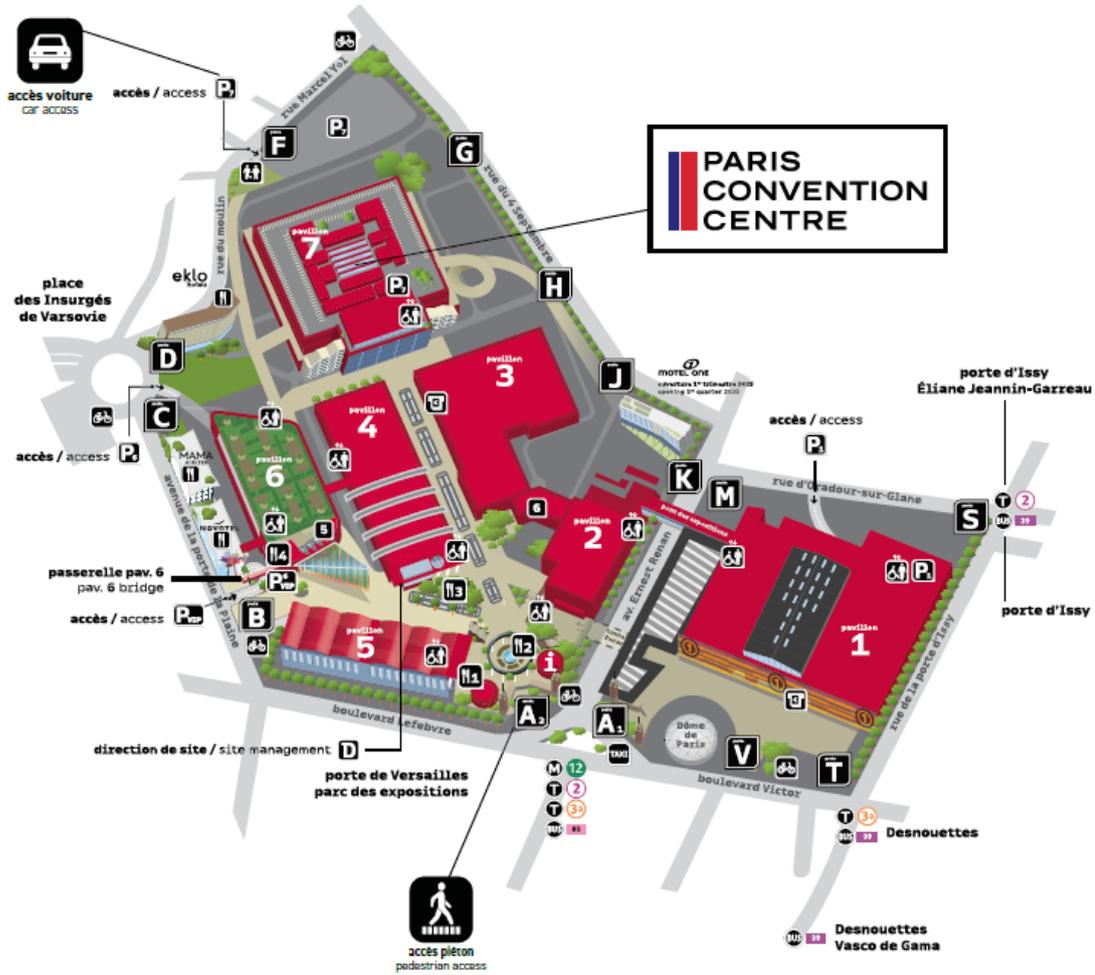
Adresse : Paris Expo Porte de Versailles  
1 place de la Porte de Versailles - 75015 Paris

### DEPUIS LE BOULEVARD PÉRIPHÉRIQUE INTÉRIEUR

#### PARKING 7 : 1 300 PLACES

Adresse : rue Marcel Yoi - 92170 Vanves

Nous vous recommandons de sortir à la Porte de la Plaine, puis de suivre la signalétique routière.



#### entrées / sorties entrances / exits

- A1** porte A1 / gate A1
- A2** porte A2 / gate A2
- B** porte B / gate B
- V** porte V / gate V

#### **i** hub des services

- Cet espace propose les services suivants  
This area offers the following services :
- Service exposants / Exhibitor Services
  - Point information / Information desk
  - Espace bébé / Baby lounge
  - Distributeurs / Cashpoint
  - Toilettes / Washrooms
  - **BBVA** Presse & tabac / Newspaper & tobacco shop

#### services services

- W** Wc / WC
- W+** Wc + bébé / WC + baby
- D** direction du site / site management
- T** distributeur / cashpoint
- P** parking / car park
- ||** restauration / restaurant
- W+** station vélo / bike point

#### transports transports

- M** métro / subway
- BUS** bus
- T** tramway / tramway
- TAXI** taxi / taxi
- W+** station vélo / bike point

#### restauration food and beverage

- ||1** **PAUL** café / bakery
- ||2** monop'daily
- ||3** **M**
- ||4** **LE PERCHOIR** Porte de Versailles

#### espaces divers other

- 5** **LA SERRE**
- 6** **FRENCH EVENT BOOSTER**
- W+** zone travaux / work area

## ACCÈS A LA PORTE DE VERSAILLES

